

# Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 juillet 2019

## STUDIO PERFORT MANCE

Venez vous entraîner au Gym Perfort Mance de Mancebourg situé au sous-sol de l'église.

### Tarifs abonnement et clef d'accès

Individuel (1 an)	50.00 \$
Familial (1 an)	85.00 \$
Clef d'accès (1)	10.00 \$

### Horaire du Studio Perfort Mance

Lundi au samedi	5h00 à 23h00
Dimanche	12h00 à 23h00

Pour inscription ou information, contactez Sarah Morin-Théberge au 819-333-3174 ou vous rendre au bureau municipal.

Merci de votre participation et bon entraînement!  
Les Loisirs de Sainte-Hélène de Mancebourg

## VISITE DES TECHNICIENS EN ÉVALUATION

Les techniciens en évaluations de la MRC d'Abitibi-Ouest débiteront sous peu la visite des propriétés pour lesquelles des permis ont été émis et ce, jusqu'à la fin de l'automne. Lors des visites, les techniciens sont munis d'une carte d'identification. Aucun rendez-vous n'est fixé pour ces premières visites. En cas d'absence des résidents et que le permis impose une visite intérieure, une carte de rappel sera laissée sur la porte de la résidence ou dans la boîte aux lettres.

## PERMIS DE BRULAGE

Saviez-vous qu'il est essentiel d'obtenir un permis de brûlage avant de procéder à tout brûlage de feuilles, branchage, abatis ou autres? Un tel permis est valide pour la journée même pour laquelle il a été délivré et ce, en fonction des recommandations de la SOPFEU.

Vous pouvez vous procurer un tel permis en contactant l'une ou l'autre des personnes membres du service de sécurité incendie suivantes :

Monsieur Éric Fortin : 819-333-8371  
Monsieur Martin Turbide : 819-333-0200  
Monsieur Guy Fournier : 819-333-5366

## MAISON DES FAMILLES

### **BASSIN**

**Eau tempérée. Idéale avec les bébés et les jeunes enfants. Un moment de plaisir et de détente assuré!**

**Bassin thérapeutique de Macamic.**

**Limite de 26 personnes.**

### **LES PETITS PIEDS DU BONHEUR**

**Série de 6 ateliers pour les parents d'un nouveau-né jusqu'à 6 mois. De l'accouchement jusqu'à l'introduction des aliments solides, ces ateliers sauront vous plaire!**

### **M'AMIES TENDRESSE**

**Accompagnement bénévole au domicile des futurs parents et des familles d'enfant 0-2 ans. Que ce soit pour du répit, du soutien, de l'écoute ou des conseils, n'hésitez pas à appeler pour être jumelé à la M'amie idéale.**

Pour plus d'informations, adressez-vous auprès de

**Madame Jade Belzil**

Adjointe administrative

Maison des Familles d'Abitibi-Ouest

819-333-2670

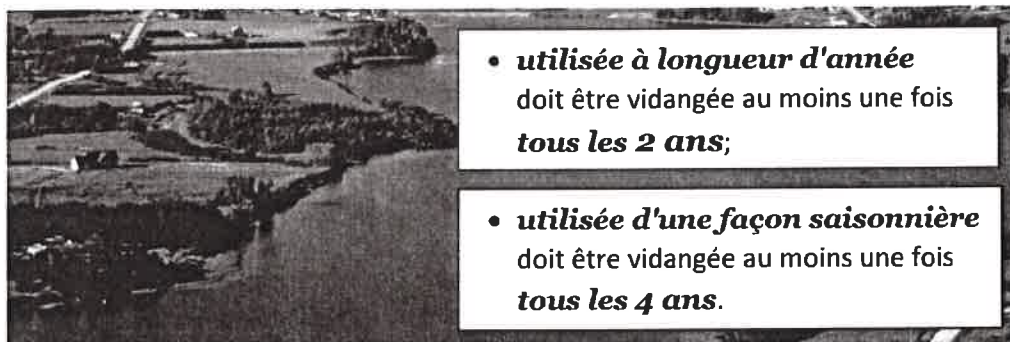
# CHRONIQUE VERTE



VOLUME 10, NUMÉRO 7 JUILLET 2019

## ENTRETIEN DE LA FOSSE SEPTIQUE

Un bon entretien de la fosse septique est essentiel afin d'éviter certains problèmes et désagréments, comme les mauvaises odeurs et les débordements. Par ailleurs, selon la réglementation provinciale, une fosse septique<sup>1</sup> :



Un service de vidange et de traitement des fosses septiques est offert par la MRC d'Abitibi-Ouest. Chaque année, ce service débute en juin et se termine à la fin octobre. Deux types d'intervention vous sont offerts :

- **La vidange totale**, qui consiste à enlever tout ce que la fosse contient.
- **Le traitement**, qui consiste à enlever tout ce que la fosse contient et à y remettre le liquide. Afin d'effectuer le traitement, la fosse doit être munie de deux couvercles.

Le traitement est préférable et plus économique comparé à la vidange totale. Le liquide remis dans la fosse contient des bactéries qui réactivent immédiatement la digestion, permettant ainsi un meilleur fonctionnement de la fosse.

À tous les 2 ans, des **Jours réservés** pour chaque municipalité permettent un **rabais de 25 \$** sur la vidange ou le traitement des fosses septiques résidentielles. Pour en savoir davantage : [mrcao.qc.ca](http://mrcao.qc.ca) (cliquez *Fosses septiques* sur la page d'accueil).

<sup>1</sup> Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

### PROCÉDURE DE VIDANGE

1. Prenez rendez-vous auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest :

- ✓ [mrcao.qc.ca](http://mrcao.qc.ca) , cliquez *Fosses septiques* et remplissez le formulaire en ligne;
- ✓ ☎ (819) 339-5671, p. 221.

2. Quelques jours avant votre rendez-vous :

- ✓ Dégagez votre fosse septique. Si elle comprend deux couvercles, ils doivent être tous dégagés;
- ✓ Assurez-vous qu'aucun obstacle n'est placé dans un rayon de 1,5 mètre autour de la fosse et de 3 mètres au-dessus de l'installation septique;
- ✓ Identifiez clairement l'emplacement de la fosse afin d'en faciliter le repérage par le chauffeur du camion-citerne;
- ✓ Assurez-vous que le site est accessible et sécuritaire (entrée dégagée, clôture déverrouillée, chiens attachés).

Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre  
☎ 819 333-2807



Des questions?

Écrivez-nous :  
[bottinvert@mrcao.qc.ca](mailto:bottinvert@mrcao.qc.ca)

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5<sup>e</sup> Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671

☎ 819 339-5400

✉ [mrcao@mrcao.qc.ca](mailto:mrcao@mrcao.qc.ca)

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, LE 2 JUILLET 2019, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.**

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire

Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3  
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4  
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5  
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6  
Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g et sec. trés.  
Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Sont absents: Monsieur David Duquette, conseiller siège #1  
Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
  2. Ordre du jour
  3. Procès-verbaux
    - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019
  4. Trésorerie
    - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
    - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
    - 4.3 Comptes
  5. Correspondance
    - 5.1 Dépôt d'une communication de la Mutuelle des municipalités du Québec concernant l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie
    - 5.2 Autres points
  6. Règlements  
(aucun)
  7. Avis de motion  
(aucun)
  8. Rapport des comités  
(aucun)
  9. Voirie municipale
    - 9.1 Commande d'asphalte froid
    - 9.2 Autres points
  10. Affaires nouvelles
    - 10.1 Fonds de développement du territoire – entente de financement
    - 10.2 Autres points
  11. Période de questions
  12. Clôture de la séance
  13. Levée d'assemblée
- 

**19-07-116 1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h00.

**19-07-117 2. ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**19-07-118 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019.

Adoptée

**4 TRÉSORERIE**

**19-07-119 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

**19-07-120 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES**

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-241-12-000	339 \$ (cr)	01-279-91-010	98 \$ (cr)
01-381-23-000	42 \$ (cr)	02-130-00-522-10	154 \$ (dt)
02-320-00-526-10	30 \$ (dt)	02-690-00-458-00	2 152 \$ (dt)
02-690-00-459-00	45 \$ (cr)	03-400-11-000-00	1 612 \$ (cr)

Adoptée

**19-07-121 4.3 COMPTES**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3-1 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3-2 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 41 919.17\$;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

**19-07-122 5 CORRESPONDANCE**

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 juin dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**19-07-123 5.1 DÉPÔT D'UNE COMMUNICATION DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT L'IMPORTANCE DES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Le dépôt d'une communication de la mutuelle des municipalités du Québec concernant l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie est fait séance tenante.

**6 RÈGLEMENTS**

Aucun point

**7 AVIS DE MOTION**

Aucun point

**8 RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun point

**9 VOIRIE MUNICIPALE**

**19-07-124 9.1 COMMANDE D'ASPHALTE FROID – SAISON 2019**

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg procède à la commande d'asphalte froid à raison de 10 palettes (considérant qu'une palette contient 63 sacs de 30 kg au coût de 7.15 \$ chacun, plus les taxes applicables) et ce, auprès de Wolseley Groupe Aqueduc. La livraison pourra être effectuée, **selon la disponibilité de la personne responsable du déchargement**. Des vérifications seront donc à prévoir par le fournisseur avant la livraison.

Adoptée

**19-07-125 9.2 RÉPARATION DU PONCEAU # 15**

Il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu d'autoriser les réparations nécessaires au ponceau # 15 situé dans la route de l'Île Népawa. Advenant l'obligation d'un remplacement complet, celui-ci sera reconsidéré lors de la prochaine séance du conseil.

Adoptée

**10 AFFAIRES NOUVELLES**

**19-07-126 10.1 PROJET CR-123 - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

Considérant que la Municipalité a fourni une soumission détaillée en complément d'information afin que puissent être identifiés les travaux admissibles dans le cadre du projet CR-123 (amélioration de la salle municipale) déposé au Fonds de développement des territoires;



Considérant que l'analyse des nouvelles informations a permis à la MRC d'Abitibi-Ouest de proposer une nouvelle entente de financement dans le cadre du projet CR-123 (amélioration de la salle municipale);

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg accepte l'entente de financement pour le projet CR-123 selon les modalités et conditions établies et ce, pour les montants suivants :

- Évaluation globale du projet : 52 587 \$
- Montant maximum de financement accordé : 35 398 \$

Adoptée

**19-07-127 11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions. Il est 20h34.

**19-07-128 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h36.

**19-07-129 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

**Prenez note que la prochaine séance ordinaire  
du conseil municipal se tiendra mardi le 6 août  
à 19h00 à l'édifice municipal.  
Bienvenue à tous!**

